

## Les Cahiers de droit

### Livres reçus



Volume 30, Number 3, 1989

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/042980ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/042980ar>

[See table of contents](#)

#### Publisher(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

#### ISSN

0007-974X (print)

1918-8218 (digital)

[Explore this journal](#)

#### Cite this document

(1989). Livres reçus. *Les Cahiers de droit*, 30(3), 811–811.

<https://doi.org/10.7202/042980ar>

## Livres reçus

---

**Chartes des droits de la personne**, 3<sup>e</sup> édition, par Henri Brun, Montréal, Wilson & Lafleur (coll. *Alter Ego*), 1989, 591 p., ISBN 2-89127-119-X.

**Code du travail du Québec**, 3<sup>e</sup> édition, par Pierre Laporte, Montréal, Wilson & Lafleur (coll. *Alter Ego*), 1989, 518 p., ISBN 2-89127-122-X.

**Code de procédure civile du Québec**, 5<sup>e</sup> édition, par Hubert Reid, Montréal, Wilson & Lafleur (coll. *Alter Ego*), 1989, 534 p., ISBN 2-89127-124-6.

**Assurance de dommages**, par Daniel Dumais, Montréal, Wilson & Lafleur (coll. aide-mémoire — 206), 1989, 54 p., ISBN 2-89127-123-8.

« Drogues et criminalités », **Criminologie**, vol. XXII, n<sup>o</sup> 1, Montréal, Les Presses

de l'Université de Montréal, 1989, 133 p., ISSN 0316-0041.

**Les crimes contre le fœtus**, Document de travail 58, Ottawa, Commission de réforme du droit du Canada, 1989, 112 p.

**Pour une cour criminelle unifiée**, Document de travail 59, Ottawa, Commission de réforme du droit du Canada, 1989, 83 p.

**Trente ans d'expérience Euratom. La naissance d'une Europe nucléaire**, collectif, Bruxelles, Établissements Émile Bruylant, 1988, 427 p., ISBN 2-89027-0436-2.

**Guide pratique en matière de faillite**, par Albert Bohémier et Henri Massue-Monnat, Montréal, Éditions Thémis, 1989, 501 p., ISBN 2-920376-16-0.

Les volumes proposés peuvent être consultés au secrétariat des *Cahiers de Droit*, bureau 7133 (Pavillon Charles-De Koninck).

Si la recension de l'un d'eux vous intéresse, veuillez en informer Christiane Truchon au numéro de téléphone 656-5253.

Nous vous rappelons que vous disposez d'un délai de six mois pour remettre votre recension.

Le livre recensé demeure la propriété de la personne qui en a fait la recension.